

RENDEZ-VOUS  
**50**  
AU

LES PETITS DEJS

**FACTURE ELECTRONIQUE: OU EN  
SOMMES-NOUS?**

---

# INTERVENANTS



**Virginie Roitman**  
Présidente de l'Ordre  
des experts-comptables  
d'Île de France



**Sébastien RABINEAU**  
direction générale des Finances  
publiques, directeur de projet  
facturation électronique



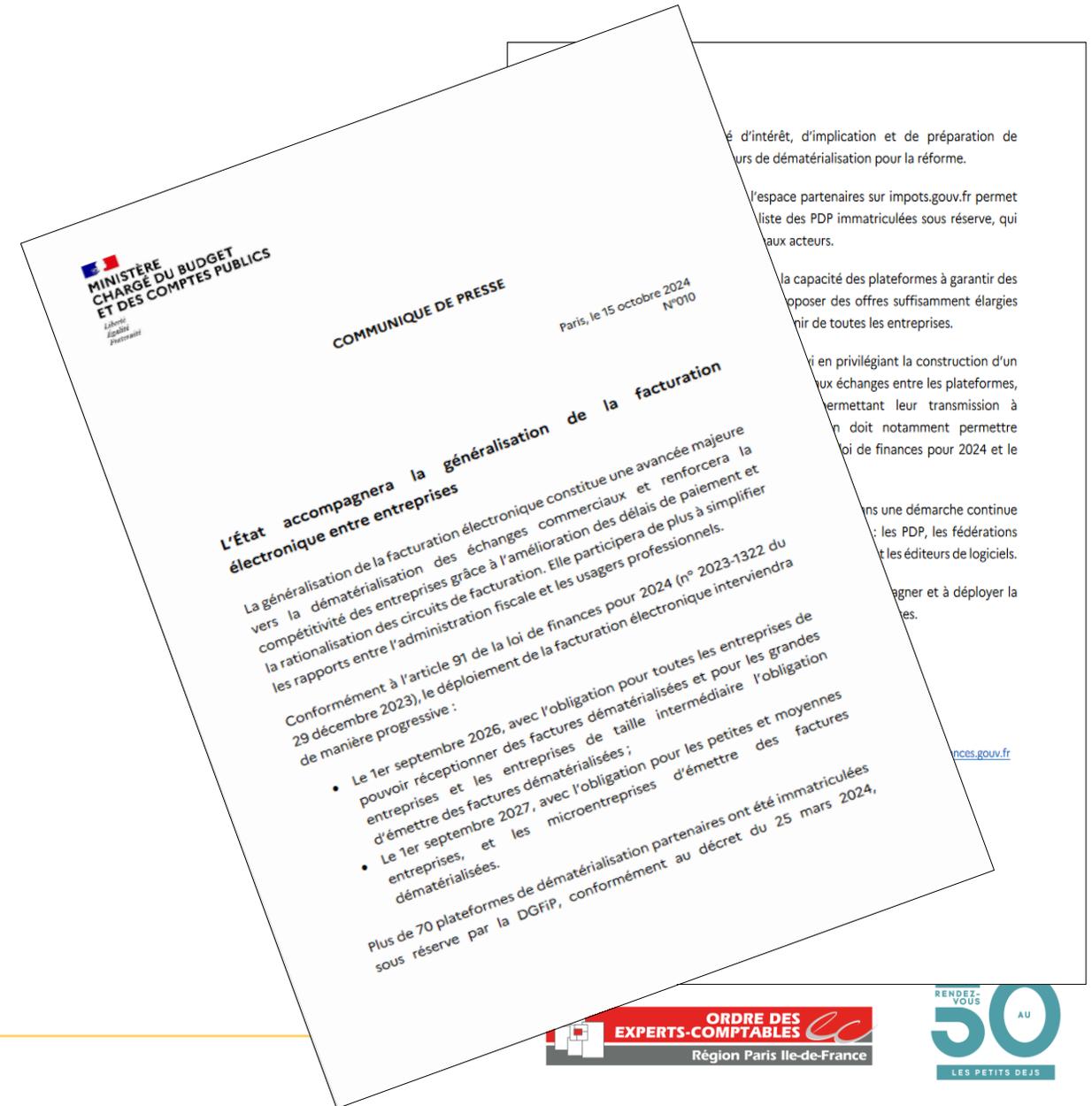
**Matthieu LE GALL**  
Chargé de mission  
Direction de projet facturation  
électronique

# SOMMAIRE

- 1) Le communiqué de presse
- 2) Les impacts pour les entreprises
- 3) La sécurisation du dispositif
- 4) Les prochaines étapes
- 5) L'accompagnement des entreprises

# Le communiqué de presse

- L'État a fait le choix de ne pas créer de portail public de facturation.
- L'État a pleinement confiance dans la capacité des plateformes partenaires privées à répondre aux besoins des entreprises.



## Le calendrier sécurisé

### 1 – le communiqué de presse

01/09/2026

- **TOUTES LES ENTREPRISES** devront **recevoir** leurs factures au format électronique.

01/09/2026

- Les **GRANDES ENTREPRISES** et les **ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE** devront **émeter leurs factures** au format électronique et **effectuer leur e-reporting**.

01/09/2027

- Les **TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** devront **émeter leurs factures** au format électronique et **effectuer leur e-reporting**.

## Les objectifs fondamentaux réaffirmés



### Compétitivité

- Moins de papier, plus de rapidité
- Suivi simplifié et transparence
- Gain de temps et amélioration des délais de paiement
- Coûts réduits

### Simplification

- Simplification des obligations déclaratives

### Lutte contre la fraude

- Concurrence plus loyale
- Sécurisation des recettes de l'État

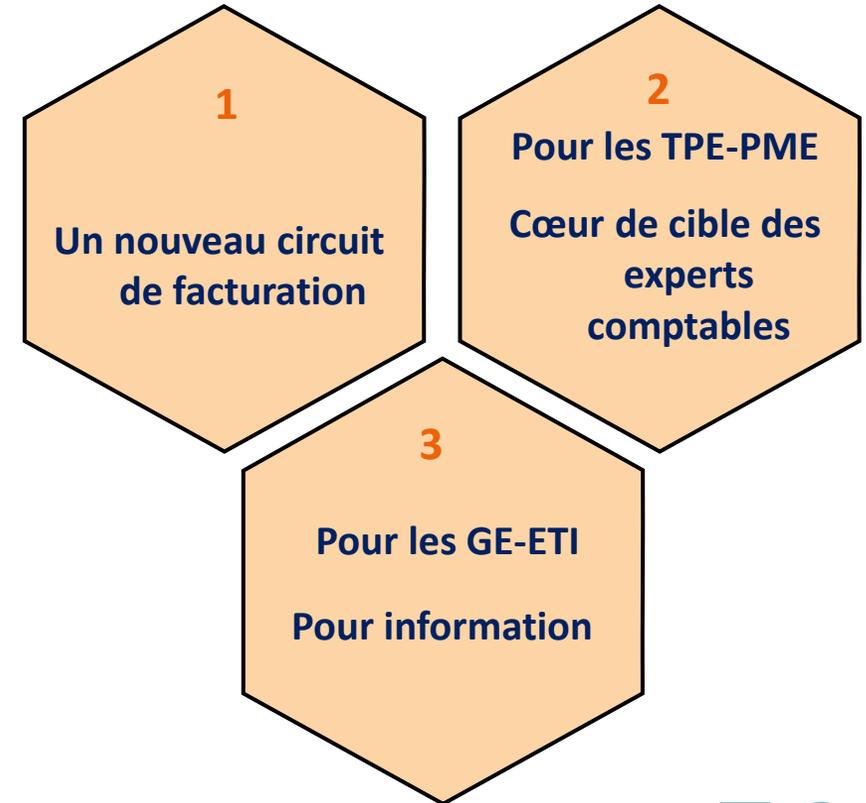
### Connaissance de l'économie

- Meilleur pilotage des politiques économiques

# Les modalités essentielles de la réforme maintenues



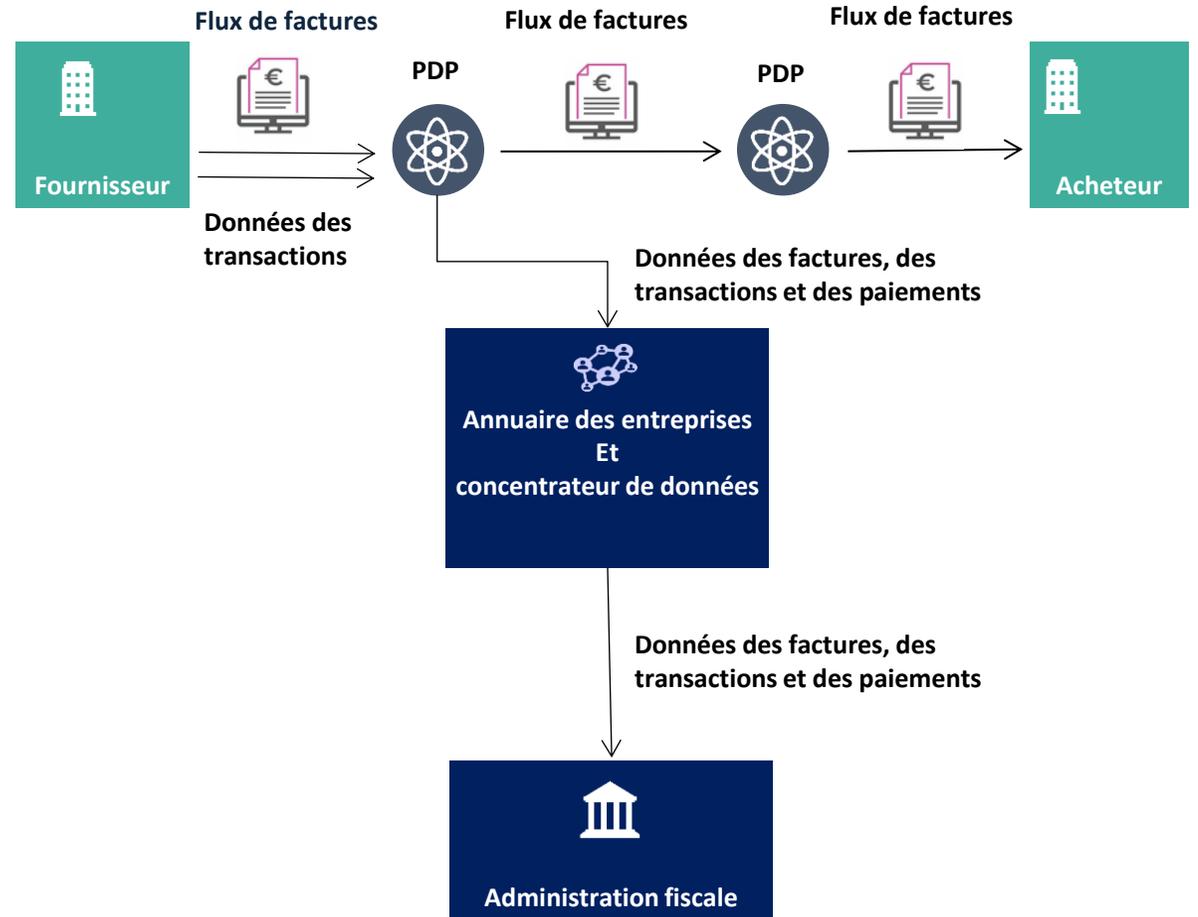
# Les impacts pour les entreprises



# Le nouveau circuit de facturation

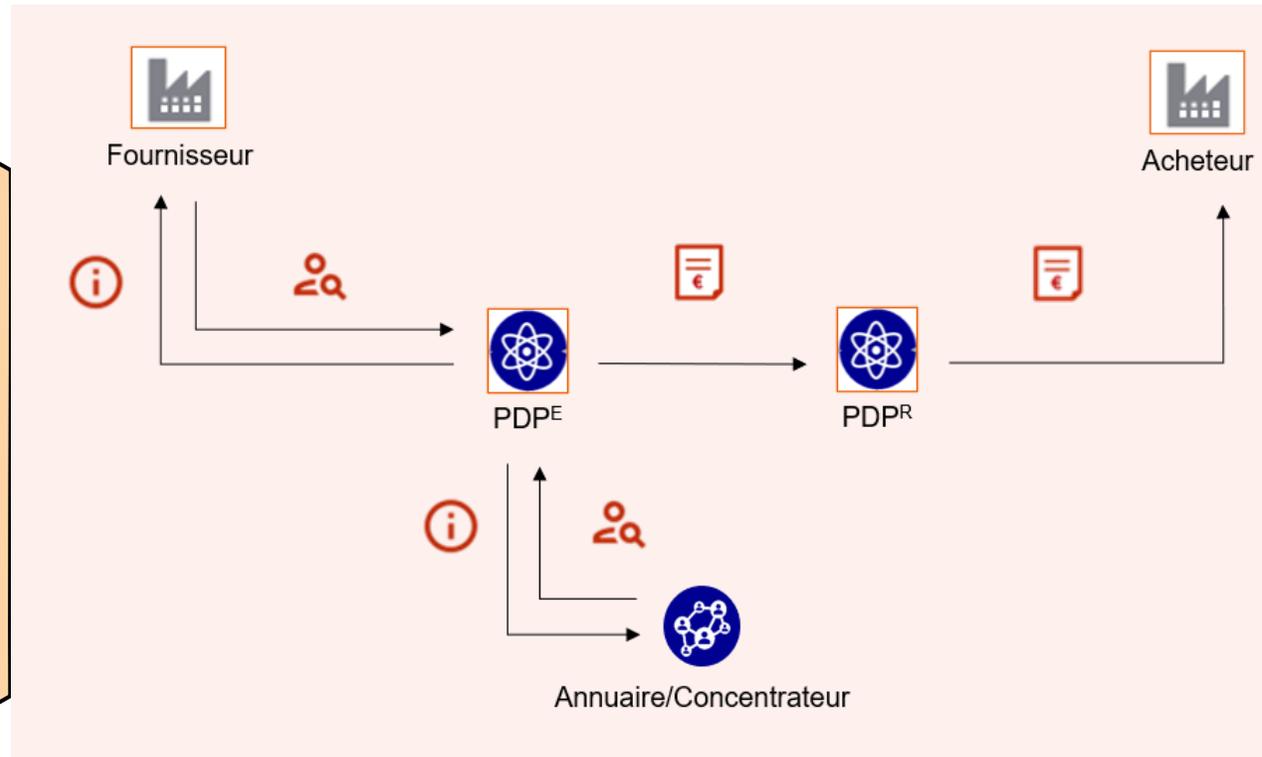
- La simplification du circuit de facturation
- La liste des PDP immatriculées (sous réserve des tests de raccordement) est disponible sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), dans la rubrique partenaires en cliquant sur le bouton :

Facturation électronique -  
Plateformes de  
dématérialisation  
partenaires



## Le rôle de l'annuaire

- La transmission de la facture d'un fournisseur **nécessite la consultation de l'annuaire** pour obtenir :
  - les informations d'adressage de l'acheteur
  - les informations de routage de sa PDP de réception.



- L'annuaire contient l'ensemble des entreprises dans le champ de la réforme.
- Il est initialisé par l'administration et mis à jour par les PDP.

# Pour les TPE-PME Choisir une PDP adaptée



### Des offres gratuites proposées par les PDP

- Plusieurs acteurs ont confirmé leur intention de proposer une offre gratuite adaptée aux TPE / PME.
- Ces offres gratuites sont comparables au service minimum qu'aurait pu proposer le portail public.



### Un portail public de facturation gratuit mais...

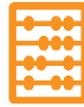
- Gratuit pour l'utilisateur mais pas pour le contribuable.
- Faire financer le portail public par les impôts signifiait aussi le faire financer par les TPE/PME.



### Les modèles commerciaux très divers

- Des offres en fonction des besoins de chaque entreprise, avec notamment des offres *freemium*.
- Des spécificités techniques et sectorielles permettant de maximiser les bénéfices de la réforme.
- Comment choisir sa plateforme ?

## Pour les GE-ETI Pour information



### La volumétrie des échanges de factures

- La nécessité de trouver une PDP pour raccorder les ERP des entreprises sur des volumes très importants.
- Des prix dégressifs dans les offres de services des PDP en fonction de la volumétrie de factures échangées.



### Les spécificités de certains grands facturiers

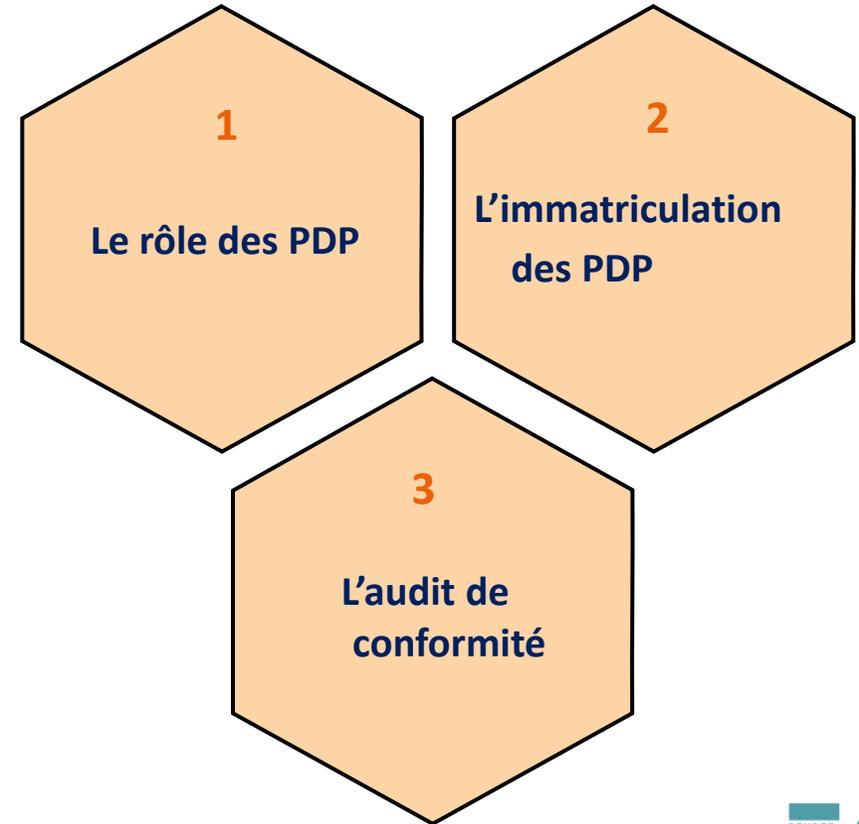
- Par exemple, fournisseurs d'énergies avec des obligations réglementaires particulières, le secteur du BTP ...
- Difficile à prendre en compte sur le PPF : offre de service minimum. Possible avec les PDP.



### Un périmètre stable

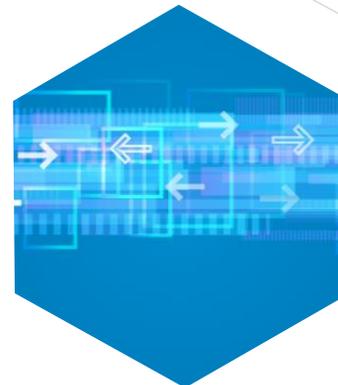
- Les formats de factures et les données à transmettre à l'administration sont déjà connus.
- Les développements déjà effectués dans les SI et les ERP des entreprises sont toujours valables.

# La sécurisation du dispositif

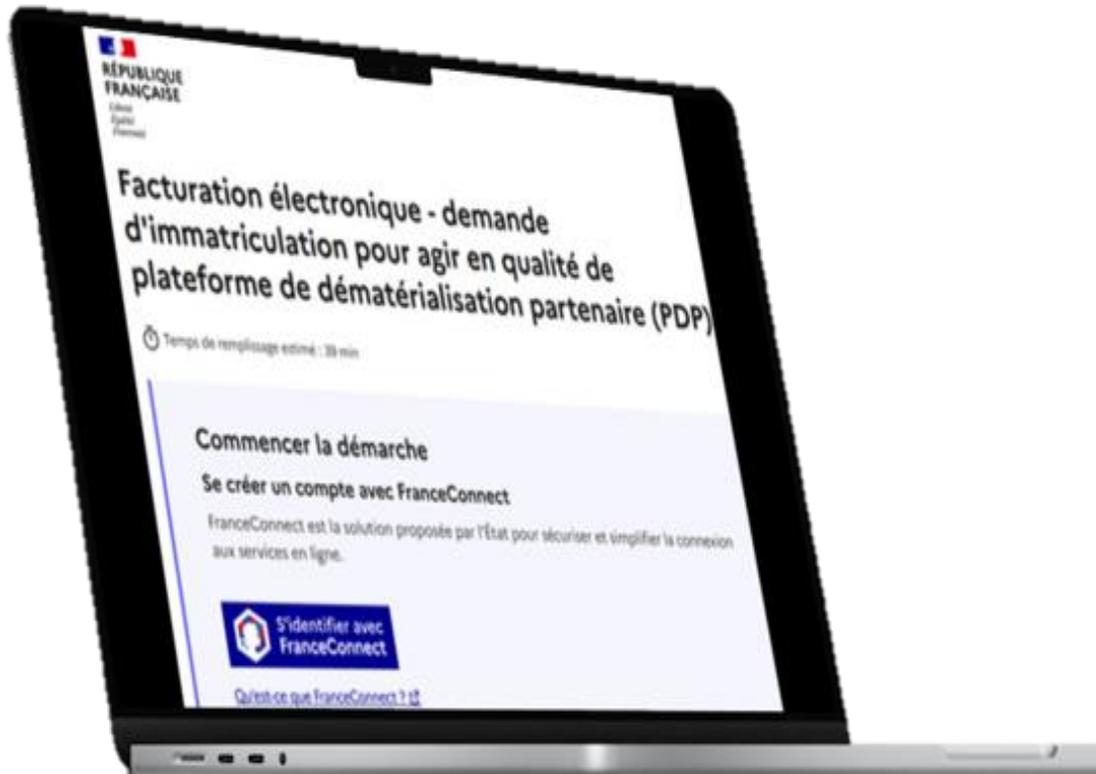


## Le rôle des PDP inchangé

- Gérer et transmettre le cycle de vie des factures
- Assurer la conformité et la sécurité des échanges
- Émettre, transmettre et réceptionner les factures
- Extraire les données de facturation et de transactions



## Des conditions strictes pour devenir PDP



- Une **rubrique dédiée** sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/immatpdp>
- ✓ Déposer un dossier auprès du service d'immatriculation des plateformes ;
- ✓ Disposer d'une **certification ISO/IEC 27001** ;
- ✓ Exploiter son **système d'information depuis le territoire d'un Etat membre de l'UE** ;
- ✓ Assurer **l'impossibilité de transfert des données en-dehors de l'UE** ;
- ✓ Si la plateforme fait appel à un prestataire d'hébergement pour l'hébergement de ses données, elle devra produire **l'attestation de qualification SecNumCloud de son prestataire**.

## L'audit de conformité pour garantir la sécurité des échanges

### ➤ La réalisation d'un audit.

- Le rapport d'audit doit être délivré un an, au plus tard, à compter de l'immatriculation définitive.
- Le non respect des engagements des PDP **peut entraîner le retrait de l'immatriculation.**
- L'immatriculation **est délivrée pour trois ans.**

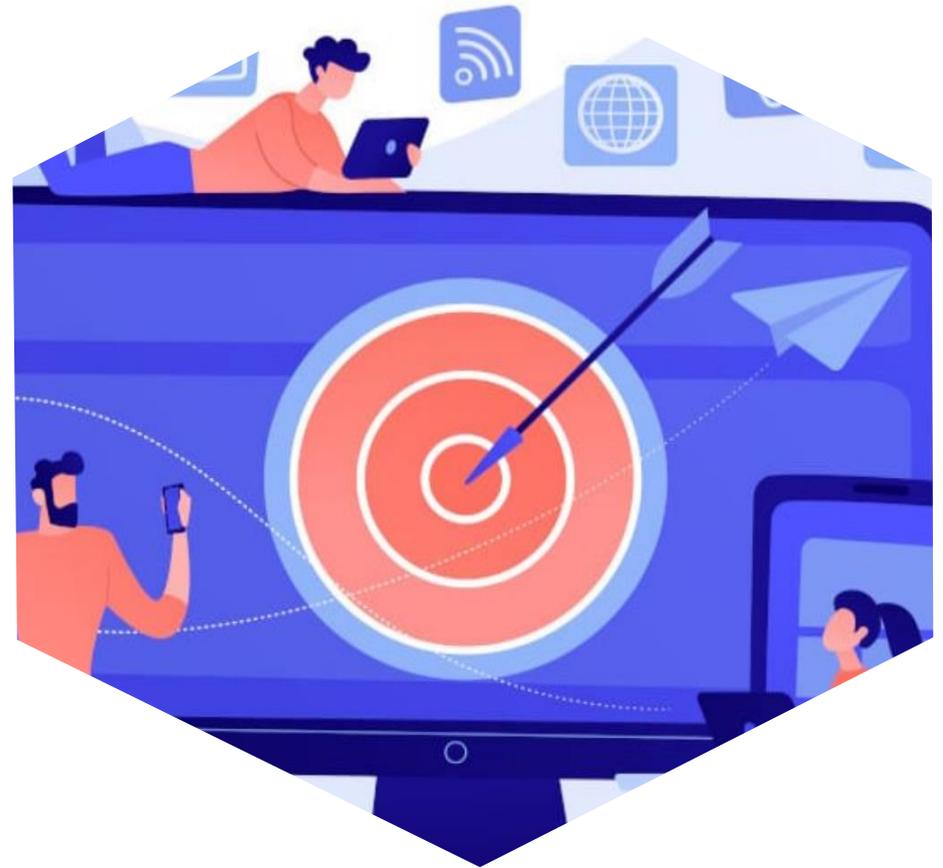


### À noter :

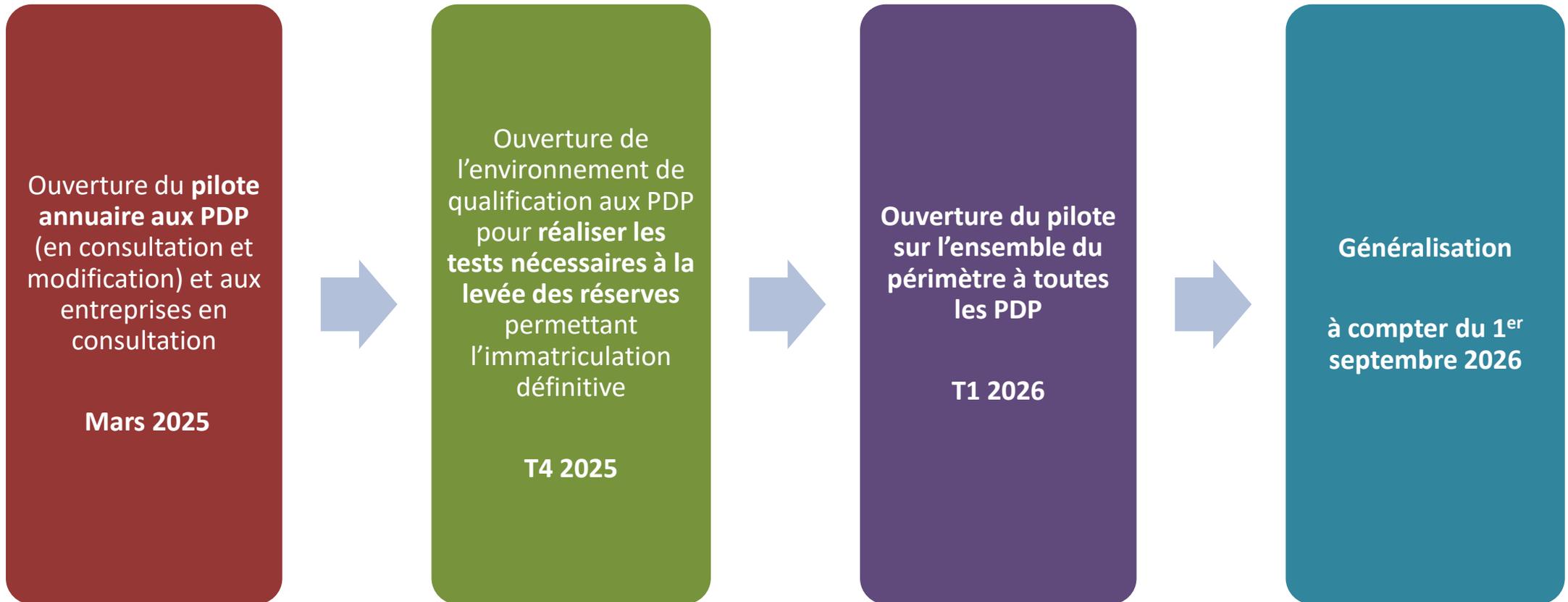
- L'audit doit être réalisé par un organisme spécialisé ou tout autre personne physique ou morale respectant une méthode d'audit assurant un examen impartial et exhaustif, présentant des garanties d'indépendance d'intégrité et d'honorabilité et accomplissant sa mission en évitant tout conflit d'intérêts.



# Les prochaines étapes



## Les grandes étapes techniques à venir



## Les spécifications externes et l'interopérabilité

- Publication réalisée **mi décembre 2024**.
- Dossier général et annexes **adaptées au périmètre annuel et concentrateur**.
- **XSD** : F1, F6, F10, F13, F14.
- **API** : swagger de consultation de l'annuaire, swagger de mise à jour de l'annuaire.

### À noter :

- **Hors périmètre de la publication** : cas d'usage, annexe 4 et 5, schématrons, flux 2
- **Les 36 cas d'usages référencés et documentés à ce jour sont toujours valables** (note de restaurant, sous traitance, intermédiaire transparent, secret professionnel ...;) et disponible sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

## La garantie de l'interopérabilité des échanges

- Une commission de normalisation avec l'AFNOR est mise en place pour garantir l'interopérabilité des échanges entre PDP et l'alignement avec les travaux européens sur la norme.
- L'administration va devenir **Autorité Peppol France**

### À noter :

- La commission AFNOR aura en charge charge de la production du « Socle Commun » des PDP, l'instruction des cas d'usage et les réunions internationales de normalisation.
- Le rôle d'autorité Peppol permettra de définir les règles spécifiques PEPPOL France et de gouverner les points d'accès sous son périmètre d'autorité (accréditation, gestion des conflits éventuels).



# L'accompagnement des entreprises

**Tout comprendre  
sur la facturation  
électronique**



## Le dispositif d'accompagnement



### L'information

- GT PDP 05 novembre.
- Panel Editeur 14 novembre.
- Panel GE 15 Novembre.
- Webinaire Grand public 22 novembre.

### La concertation

- Des rencontres bilatérales avec les fédérations et les organisations patronales.
- La prise en compte des spécificités sectorielles.

### Les relais

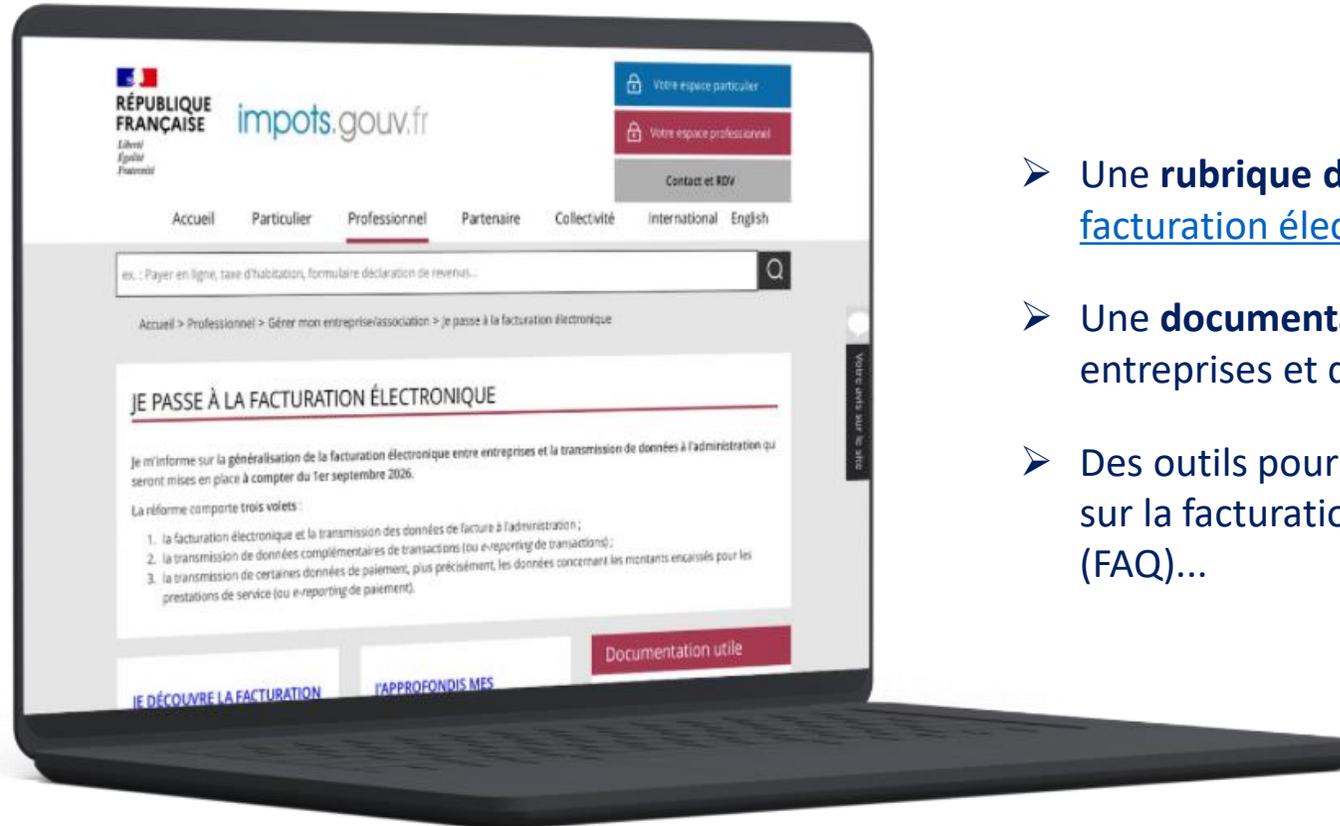
- La communauté des relais se réunira au T1 2025.
- Une campagne de communication à venir.

### Le terrain

- 150 référents facturation électronique dans toute la France.
- A terme, 20 000 agents DGFI formés prêts à répondre aux questions des entreprises.

## Où s'informer ?

- Une **rubrique dédiée** sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : je passe à la facturation électronique.
- Une **documentation régulièrement enrichie** au service des entreprises et de l'écosystème.
- Des outils pour comprendre sa situation particulière : **idées reçues** sur la facturation électronique, **réponses aux questions fréquentes (FAQ)**...



## Des questions ?

<https://aife.economie.gouv.fr/formulaire-de-contact-ppf/>

[mission.facturation-electronique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mission.facturation-electronique@dgfip.finances.gouv.fr)

## Besoin d'en savoir plus?

### Découvrez les formations SUPEXPERTISE dédiées:

- ⇒ Tout comprendre sur la nouvelle obligation de la facture électronique :  
<https://portail.jinius.supexpertise.fr/fiche/41.41SIN0020.24>
- ⇒ Mise en œuvre de la facturation électronique :  
<https://portail.jinius.supexpertise.fr/fiche/41.41SIN0081.24>

# Calendrier - janvier / février



- **29/01** | RDV50 format 30' : Webinaire sur le contrôle qualité



- **29/01** | ChatGPT au quotidien : productivité, créativité et gain de temps dans vos cabinets



- **31/01** | Audience de la Chambre de discipline



- **04/02** | Club Patrimoine - Réduction de capital



- **05/02** | RDV50 : Guichet Unique



- **05/02** | TC Nanterre : Conférence prévention et lutte contre l'exercice illégal



- **05/02** | L'IA générative en pratique : cas d'usages pour la profession – 2e partie



- **11/02** | conférence "Dans la jungle des outils du DAF (2nd édition)"

# Calendrier - février / mars

-  **Comité transmission** • **12/02** | Comité transmission : Comment optimiser la méthode des multiples ?
-  **Commission associations** • **12/02** | Commission associations : Les outils numériques pour le secteur associatif
-  **Club NOVACIO** • **12/02** | Transformation et compétitivité : imaginer le cabinet de demain
-  **Comité RSE** • **13/02** | La Durabilité : Outils, Ouvrages et formations disponibles pour la Profession
-  **RDV50** • **13/02** | RDV50 : Bien préparer son contrôle qualité
-  **Parcours de la Transformation** • **04/03** | Intégrer l'IA aux processus du cabinet : comment faire ?
-  **Club Patrimoine** • **04/03** | Club Patrimoine : Webinaire
-  **RDV50** • **05/03** | RDV50 : Bien préparer son contrôle qualité

# Calendrier – mars / avril



- **12/03** | Comité associations – Matinale



- **12/03** | RDV50 : La norme professionnelle de maîtrise de la qualité



- **13 et 14/03** | Business Game



- **19/03** | Atelier Inovacio



- **22/03** | Atelier Coaching stagiaires



- **27/03** | Rémunération du dirigeant sécuriser et anticiper les règles sociales 2025



- **28/03** | Audience de la Chambre de discipline



- **02/04** | Atelier Inovacio

**Échanges :**  
**à vous les questions !**

---

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

50, rue de Londres 75008 Paris